

VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



REUNION DU 10 JUILLET 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés :** 20 **votants :** 20

Date de convocation : 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Étaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absentes : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absents excusés : Mme NOEL Marie-Laure ; Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme BADICHE-MANCEL Karine.

Pouvoirs : Mme NOEL Marie-Laure donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud.

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;

Secrétaire de séance : M. GOUPIL Jean-Paul.

2025-06-072 - COMMISSION DE SUIVI DE SITE DU CENTRE DE VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS DE PONTMAIN – DESIGNATION D'UN DELEGUE

RAPPORTEUR : JP. OGER

EXPOSE

La commission de suivi de site (CSS) du centre de valorisation énergétique des déchets de Pontmain a été instituée par l'arrêté préfectoral n° 2020-M-006 du 15 juin 2020, puis modifiée par les arrêtés préfectoraux n° 2021-M-027 du 4 août 2021 et n° 2022-M-004 du 25 mars 2022.

Cette commission, organisée en cinq collèges (administration de l'État, élus, riverains/associations, exploitant, salariés), arrive à échéance le 14 juin 2025. Le renouvellement de l'ensemble des membres est nécessaire.

Dans ce cadre, la Préfecture a demandé à la commune de Louvigné-du-Désert de désigner un représentant titulaire et un suppléant au titre du collège des élus.

Il est proposé de désigner Madame Monique MOREL en tant que membre titulaire pour représenter la commune de Louvigné-du-Désert au sein de cette commission.

Le poste de suppléant pourra être confié, le cas échéant, à un membre du Conseil Municipal volontaire ou désigné par le Maire en cas d'empêchement du titulaire.

PROPOSITION

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de désigner Madame Monique MOREL en qualité de représentante titulaire de la commune de Louvigné-du-Désert à la commission de suivi de site du centre de valorisation énergétique des déchets de Pontmain ;
- de confier la désignation du membre suppléant à Monsieur le Maire en cas de nécessité ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à transmettre la présente délibération aux services préfectoraux avant le 15 juillet 2025.

DECISION

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 10 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.